

Qui sommes-nous ?

L'AJD est une association loi 1901 reconnue d'**utilité publique**, créée en **1956**.

Elle a notamment pour buts de (*statut de l'AJD – extrait de l'article premier*) :

- aider les sujets qui ont un diabète et leur famille à surveiller et à traiter leur maladie,
- parfaire leur éducation médicale,
- assurer la formation et l'information du corps médical et paramédical.

A ce titre, elle gère 9 établissements de santé SSR pédiatriques saisonniers qui accueillent des patients ayant un diabète.

Quel est le projet médical des séjours médico-éducatifs ?

Permettre aux jeunes qui ont un diabète de poursuivre les apprentissages des soins via une éducation thérapeutique adaptée dans un cadre permettant l'expérimentation par les échanges entre pairs, les activités physiques, sportives et la vie quotidienne avec la maladie.

Au centre de ces séjours : les soins pluriquotidiens encadrés par des professionnels de la santé, l'acquisition de nouvelles connaissances, l'application de ces savoirs et savoir-faire dans la vie de tous les jours : au moment des soins proprement dits, pendant les repas, les activités physiques...

L'équipe pédagogique est présente à tous les moments de la journée, aux côtés des enfants et de l'équipe soignante pour favoriser la mise en œuvre de cette éducation thérapeutique. En accompagnant l'enfant dans sa vie quotidienne, en organisant et participant aux activités de loisirs et éducatives, les animateurs favorisent les apprentissages.

La réussite de chaque enfant, en lien ou non avec le diabète, donne confiance, valorise et donne envie de faire : ce sont sur ces réussites que l'équipe soignante va s'appuyer tout au long du séjour pour accompagner l'enfant vers plus d'autonomie.

Le groupe, les partages d'expérience entre jeunes, représentent un autre facteur accélérateur des apprentissages et un moteur de motivation.

Un cadre législatif et réglementaire

Raison même de la création de l'AJD, les séjours médico-éducatifs s'inscrivent dans le cadre législatif et réglementaire des établissements de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), selon la loi HPST de 2009.

Les missions des SSR prennent en compte les besoins de soins, d'éducation thérapeutique, voire de rupture. Nos autorisations s'intègrent dans les orientations stratégiques des régions, selon des conventions signées avec l'Agence Régionale de Santé de chaque région, à l'occasion de discussion des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (C.P.O.M.).

Notre organisation est par ailleurs évaluée tous les quatre ans par la Haute Autorité de Santé selon la procédure de certification. Elle s'appuie sur la démarche d'amélioration continue de la qualité et la sécurité des soins, associant la politique de gestion des risques et l'évaluation des pratiques des professionnels. Nos programmes d'éducation thérapeutique sont autorisés par les différentes ARS dont dépendent ces séjours. Ils sont aussi déclarés auprès de la direction départementale de la cohésion sociale.

La **Haute Autorité de Santé** a **certifié** les SSR de l'AJD avec un niveau A (dernière visite été 2018) et a identifié comme **action remarquée** : « **l'éducation thérapeutique** ».

Nos séjours ont reçu l'**agrément « Programme d'éducation thérapeutique »** par les ARS.

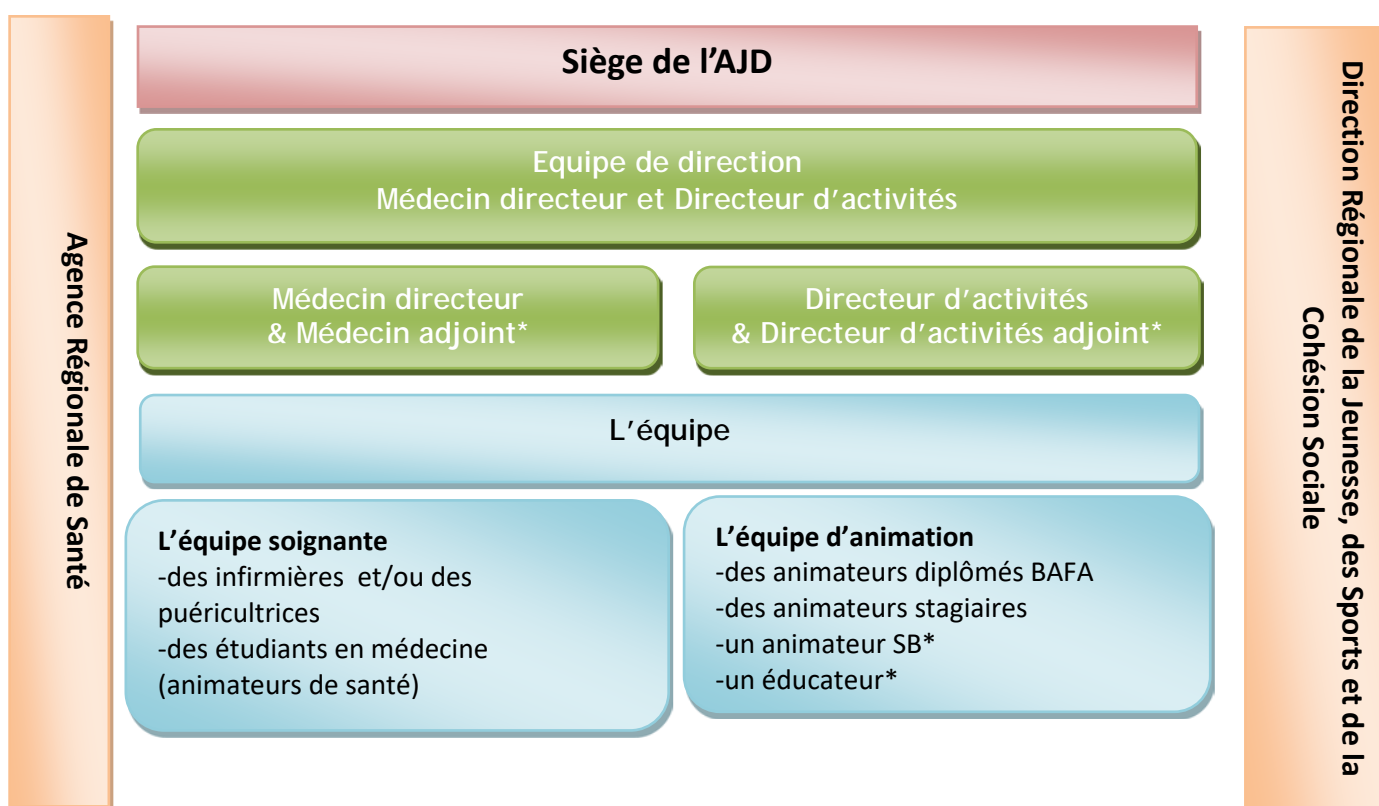
Pourquoi participer à un séjour AJD ?

Participer à un séjour AJD, c'est « Faire vraiment de l'éducation thérapeutique », c'est-à-dire accompagner l'enfant dans tous les aspects de sa vie, comprendre comment l'enfant se comporte au quotidien vis à vis des contraintes du traitement, dans le but de lui permettre d'adapter sa maladie à sa vie et d'accomplir ses projets de vie.

Quel encadrement ?

Les séjours sont encadrés par une équipe de soignants et une équipe pédagogique.

Tous sont formés au diabète de type 1 en amont des séjours grâce à un cycle de formation organisé par l'AJD.



A raison de:

1 infirmière pour 20 enfants et 1 animateur pour 7-8 enfants

Soit au total : 1 adulte pour 3,5 enfants (400 personnes sont recrutés temporairement chaque année)

* La présence d'un adjoint dépend de l'effectif des enfants

* La présence de l'animateur SB dépend du lieu

* La présence d'un éducateur dépend de l'ARS

Au siège de l'AJD, à Paris, du personnel est dédié à l'activité de l'ensemble de ces séjours. Ils travaillent à l'organisation logistique, pédagogique et médicale. L'ensemble du personnel est en lien constant avec les équipes sur les centres.

Votre rôle

L'Animateur de santé (étudiant en médecine)

- Surveillance du bon déroulement des analyses et injection d'insuline
- Mise en œuvre du protocole de suivi régulièrement réévalué par le médecin.
- Adaptation des doses selon les directives données par le médecin directeur
- Responsable de la bonne tenue du dossier médical
- Préparation médicale des activités (sac d'urgence, collation, insuline...)
- Participation à toutes les activités avec organisation des temps médicaux, premiers soins si besoin
- Participation au respect des règles de vie et de sécurité des enfants
- Education thérapeutique et éducation à la santé des enfants selon le programme personnalisé

Position hiérarchique

- Médecin directeur
- Directeur pédagogique

Quelle formation offrons-nous ?

Présence indispensable !

En amont du stage :

- un week-end complet de formation : les **8 et 9 juin 2019**, en région parisienne.
À cette occasion, vous rencontrerez votre Médecin Directeur et l'ensemble de l'équipe.
- des outils et procédures mis à disposition :
 - des guides pratiques : procédure médicale, éducation thérapeutique et alimentation,
 - une sélection d'outils pédagogiques édités par l'AJD.

Pendant le séjour :

L'encadrement est assuré par le médecin directeur. Ce dernier forme son équipe selon un plan de formation personnel.

Par ailleurs, le vécu quotidien avec un groupe d'enfants représente en soi une « école du diabète ». Ce séjour est pour vous un **apport essentiel pour la conduite du traitement du diabète de l'enfant.**

Les conditions de mises en œuvre ?

Rémunération : Brut journalier

DFASM 1 : 23,5 € ; DFASM 2 : 26,5 € ; DFASM 3 : 30 €

Avantage en nature : vous êtes **nourri, logé, blanchi.**

Les frais de **transport** pour vous rendre à la formation de juin, ainsi que pour vous rendre sur le lieu du séjour ou lieu de rassemblement, sont pris en charge par l'AJD.

La vie des adultes pendant le séjour

Quelques règles à respecter

Votre contrat de travail génère des droits mais aussi des devoirs dont il est utile de souligner les plus essentiels :

- Le respect des horaires
- Le respect « **strict** » de la confidentialité

Conformément à l'article 29 de la loi du 6 janvier 1978, tous les membres du personnel s'engagent à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment, d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés».

- Le respect des mesures d'hygiène
- L'obligation de signaler tout évènement ou incident pouvant perturber le fonctionnement du centre et pouvant causer un dommage sur les personnes ou sur les équipements

Les gardes et astreintes

Le médecin directeur est responsable de l'organisation générale et des plannings du personnel soignant.

Le Directeur d'activité est responsable des plannings (activités, congés, astreintes) du personnel d'animation.

Une journée type

Le rythme des journées, les horaires sont adaptés à l'environnement, à l'âge des enfants et à leur état de fatigue.

La matinée

A partir de 7h30-8h : Lever, puis

Temps des soins : glycémie, adaptation des doses, injection

Petit déjeuner et vie quotidienne

Activités et / ou temps d'éducation thérapeutique

Le midi

A partir de 12h-12h30

Temps de soins : glycémie, adaptation des doses, injection

Déjeuner

L'après-midi

A partir de 13h-13h30

Temps calme pour les plus petits

Activités et / ou temps d'éducation thérapeutique

Le goûter en fonction des schémas de traitement et des activités

Le début de soirée

A partir de 18h30-19h

Temps des soins : glycémie, adaptation des doses, injection

Dîner

Veillée

La fin de soirée

A partir de 21h30-22h

Temps des soins : glycémie, adaptation des doses, injection

Coucher

Réunion de bilan en équipe / astreinte selon planning

Temps de soin si nécessaire (glycémie, gestion d'une hypoglycémie...)
Temps d'éducation thérapeutique en conditions de vie (repas, activités physiques...)

L'éducation thérapeutique

Etre soigné nécessite d'apprendre à se soigner

Avoir une maladie (une grippe, une gastro....) nécessite de se soigner. Généralement le médecin va proposer un traitement que l'on prend pendant quelques jours en suivant à la lettre la prescription. Avoir une maladie chronique, telle que le diabète de type 1, nécessite non seulement d'être soigné (par l'insuline), mais aussi d'apprendre à se soigner. Apprendre à se soigner signifie comprendre la maladie, connaître les différents traitements possibles, comprendre le rôle de l'alimentation, de l'activité physique sur la glycémie... Apprendre à se soigner, c'est aussi apprendre à faire des soins : mesurer la glycémie, faire une injection d'insuline, changer le cathéter d'une pompe à insuline... C'est aussi et avant tout pouvoir appliquer chaque jour un traitement et des conseils, en l'adaptant à la vie de la famille, à ses loisirs, à ses projets en maintenant une bonne santé et une qualité de vie la meilleure possible.

Où et quand apprendre ?

Ces apprentissages ont eu lieu dès la découverte du diabète de votre enfant : lors de la semaine d'hospitalisation qui a suivi le diagnostic.

Ils se poursuivent à chaque consultation ou journée d'hospitalisation.

Ces apprentissages prennent tout leur sens quand ils sont appliqués au quotidien : au cours des repas, des activités physiques, dans des environnements différents : à l'école, pendant les vacances, et à des moments de la vie différents : pendant l'enfance, l'adolescence....

Les séjours AJD permettent de poursuivre ces apprentissages et de les « tester » dans un environnement protégé. Le partage d'expériences avec les autres enfants du même âge est un élément moteur de motivation : « Si l'autre est capable de faire et de « réussir », pourquoi pas moi ? ». Le cadre de colonie de vacances constitue alors un outil, véritable accélérateur des apprentissages.

L'éducation thérapeutique en séjour AJD

Une journée rythmée par les temps de soins

La vie en séjour AJD est rythmée par les soins pluri-quotidiens. Dès le début du séjour, les enfants sont répartis en groupe de 15 à 20 enfants et rattachés à une « infirmerie », c'est-à-dire un espace dans lequel leur matériel, leurs insulines sont stockés, et une équipe de soignant : un médecin, un étudiant en médecine et une infirmière. Ainsi, à chaque temps de soin (avant chaque repas et au coucher), l'enfant rejoint son équipe médicale pour discuter de l'adaptation des doses selon les événements de la journée et faire l'injection. Lors des campings, c'est l'ensemble de « l'infirmerie » qui part avec le groupe.

Le soin pendant les activités

Hors de ces temps de soins, les soignants sont présents sur toutes les activités, sur le centre ou en dehors du centre. Chaque adulte (animateur ou soignant) a sur lui le matériel pour réaliser une glycémie et du sucre. Cette surveillance est réalisée à la demande des jeunes ou sur avis d'un adulte pour les plus petits. Dans le cas d'une hyperglycémie ou d'une hypoglycémie, un soignant est toujours là pour prendre en charge l'enfant. En plus du soin proprement dit, cet événement est un temps d'éducation puisque la situation est reprise dans son ensemble pour être analysée et discutée.

Connaître chaque enfant

Le début du séjour est un moment spécifique car c'est une nouvelle rencontre de part et d'autres : pour les jeunes et pour les soignants. Très rapidement, chaque jeune va participer à un examen médical et un entretien avec le médecin, l'infirmière et l'étudiant en médecine. Ce moment important va permettre de commencer à connaître l'enfant (sa vie, ses activités, s'il est sportif, s'il a bon appétit...); son diabète (depuis quand, avec quel traitement...), ses connaissances sur le diabète (ce qu'il sait, ce qu'il sait faire, ce qu'il fait vraiment...), c'est le temps du diagnostic éducatif partagé. Ensemble, l'enfant et l'équipe soignante va alors définir des objectifs pour le séjour : apprendre à faire sa glycémie, apprendre à compter les glucides, gérer une activité physique intense, mieux accepter la maladie... Puis, pour chaque enfant un programme adapté à son niveau, ses besoins, et ses envies est mis en place. Chaque temps de soin est alors propice aux apprentissages, aux expériences et à l'évaluation. En parallèle, avec l'équipe d'animation, des séances sous forme de grands jeux, de quizz, de création, de débats sont créées et font parties intégrantes de l'éducation thérapeutique.

Vous souhaitez rejoindre nos équipes ?

Postulez en ligne sur :

www.sejours-ajd.fr

☎ 01 44 16 89 83

www.ajd-diabete.fr